



CONCOURS DE DANSE DU BAIX MONTSENY

LE 9 MARS 2019 SANT CELONI

BASES

LA PARTICIPATION À CE CONCOURS SIGNIFIE L'ACCEPTATION DE CES BASES

CONDITIONS

Les étudiants en danse de toute nationalité âgés de 6 à 21 ans (1998-2013) peuvent participer à l'année du concours, du 1er janvier au 31 décembre 2019.

Ils ne peuvent pas participer aux conservatoires, centres professionnels ou écoles de danse concertés ou subventionnés en partie ou en totalité par le gouvernement ou l'Etat.

Tous les étudiants doivent s'inscrire via un enseignant, un centre ou une école de danse, les candidats ne seront pas acceptés gratuitement.

En aucun cas, il ne sera permis de copier des chorégraphies d'autres chorégraphes, à l'exception du répertoire classique.

Une fois les inscriptions effectuées, le montant ne sera en aucun cas remboursé.

CATÉGORIES

Dans le cas où une catégorie n'a pas le nombre minimum d'inscriptions, l'organisation se réserve le droit de dissoudre la catégorie ou de la joindre à une autre de caractéristiques similaires en tenant compte de l'initiale.

GROUPE

Dans la catégorie de groupe, **chaque école ne peut présenter que deux chorégraphies dans chaque discipline.**

Ils doivent avoir un **minimum de 6 interprètes**. Il n'y a pas de maximum mais prend en compte les dimensions du scénario

La catégorie sera établie par le participant le plus âgé

Exceptionnellement 2 membres du groupe pourront passer l'âge établi dans les groupes de 6 personnes et 3 dans les groupes de 12 personnes

► Danse classique I (CLA-I) - Enfants de 6 à 9 ans, tous deux inclus. Dans cette catégorie, il sera apprécié que la chorégraphie ainsi que le thème choisi montrent l'ensemble des compétences artistiques de l'enfant sur scène et qui soit adapté à ses capacités.

► Danse classique II (CLA-II) - Enfants de 10 à 13 ans, tous deux inclus

► Danse classique III (CLA-III) - Enfants de 14 à 17 ans, tous deux inclus

► Danse classique IV (CLA-IV) - Garçons/filles âgés de 18 à 21 ans, tous deux inclus

► Danse contemporaine II (CON-II) - Enfants de 10 à 13 ans, tous deux inclus

► Danse contemporaine III (CON-III) - Enfants de 14 à 17 ans, tous deux inclus

► Danse contemporaine IV (CON-IV) - Garçons/filles âgés de 18 à 21 ans, tous deux inclus

► Danse Jazz II (JAZZ-II) - Enfants de 10 à 13 ans, tous deux inclus

► Danse Jazz III (JAZZ-III) - Enfants de 14 à 17 ans, tous deux inclus

► Danse Jazz IV (JAZZ-IV) - Garçons/filles âgés de 18 à 21 ans, tous deux inclus

Les catégories de jazz englobent les différentes modalités de cette discipline.

INDIVIDUEL

► Astuces classiques pour filles du répertoire classique (REP) - Garçons / filles de 14 à 17 ans inclus

► Danse contemporaine solo (CON-S III) - Enfants de 14 à 17 ans, tous deux inclus

► Danse contemporaine solo (CON-S IV) - Garçons/filles âgés de 18 à 21 ans, tous deux inclus

Dans la catégorie individuelle, les participants doivent **avoir l'âge correspondant**.

JURY

Le jury sera formé de professionnels du monde de la danse et du directeur du concours en tant que membre honoraire.

Le jury évaluera sur 5 points les aspects suivants: Impression artistique, exécution technique et composition chorégraphique.

Les décisions du jury sont finales et n'admettront pas de réclamations. Tous les membres du jury ont une formation et une expérience professionnelles et l'organisation s'appuie pleinement sur leurs critères.



Isabel Notivoli
Presidenta TALP
Directrice



José Mª López Santamaria
Danseur, professeur de danse et chorégraphe
Directeur artistique

Diplômé en danse classique par le conservatoire professionnel de l'Institut de théâtre et de l'enseignement supérieur en chorégraphie et techniques de danse.
En tant que danseur professionnel, il a travaillé en Allemagne dans Theatersommer Netzeband, dirigé par Marten Sand et le BallettMecklenburgisches Staatstheater Schwerin.
Au cours de sa carrière de danseur, il a dansé au Gran Teatro del Liceo, au Teatro Real et à l'Opéra

Berlioz.

Interprète danseur du Conservatoire de Danse de Barcelone pendant six ans.

En 2008, il crée sa propre entreprise avec laquelle il monte le spectacle de danse-théâtre pour enfants adapté à la langue des signes The Fairy of the Four Seasons.

Professeur de danse classique dans différentes écoles et centres de danse prestigieux autorisés par le Département de l'éducation

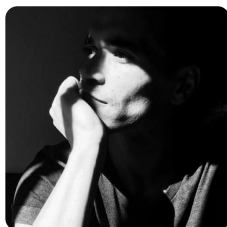
Depuis 2016, il est directeur artistique du concours de danse Baix Montseny.

Spécialiste technique de la branche administrative et commerciale.



Griselda Marfil Blais
Professeur de danse classique et contemporaine

Diplôme supérieur en pédagogie de la danse, spécialisé en danse classique à l'Institut del Teatro de Barcelona et titulaire d'un diplôme professionnel en danse contemporaine au centre de danse officiel Laie. En tant que danseuse professionnelle, elle a dansé dans différentes sociétés telles qu'Aldanza, Víctor Ullate, des productions avec la société Metros et Prodance Ballet, entre autres. Travaille actuellement comme professeur de danse classique et contemporaine dans divers centres et continue de développer un projet avec la gymnastique rythmique de gymnastique.



Daniel Corrales Álvarez
Danseur et professeur de danse contemporaine

Né à Barcelone, il a étudié la danse classique et contemporaine. Il a travaillé dans différentes entreprises telles que Metros, Plan B, AADK Berlin, Gelabertazzopardi, Standttheather Sankt Gallen et Sol Picó.

Il a également participé à de nombreuses productions nationales et internationales avec des réalisateurs tels que Lindsay Kemp, Calixto Bieito, Mario Gas, Phyllida Lloyd, David McVicar, Mario Gas, Robert Carsen et Thomas Wilhem, entre autres.

Il combine actuellement son travail d'interprète avec ceux d'enseignant, de formation et de formation

professionnelle.

Il a également fait partie du jury dans plusieurs concours nationaux de danse et est diplômé en administration des affaires et en gestion de l'UB.



En attente de confirmation

DURÉE

Les chorégraphies de groupe de (classique, contemporain et jazz) doivent avoir une durée maximale de 3 minutes.

Les chorégraphies individuelles de la danse contemporaine doivent avoir une durée maximale de 2'30 ''.

Dans les variantes du répertoire classique, la durée sera marquée par le répertoire lui-même.

Le temps sera compté du début de la musique ou du placement à la scène, jusqu'à la fin de la chorégraphie.

COSTUMES ET DÉCORS

Il est interdit d'apporter des vêtements larges qui cachent les lignes corporelles des interprètes.

Les costumes de danse classique I (CLA-I) et Jazz II (JAZZ-II) doivent être adaptés à l'âge et au style de la danse.

Dans la catégorie Répertoire classique (REP), les costumes correspondant à la variante choisie doivent être respectés.

Nous vous rappelons que les mesures de sécurité du Théâtre interdisent l'utilisation du feu, des cigares, des bougies, des matériaux inflammables, toxiques et / ou dangereux.

Ils ne sont pas acceptés (fumée et carboglace, sont interdits) ou tout autre produit pouvant affecter la prochaine chorégraphie, tels que le talc, la résine, les paillettes, les plumes, etc.

En cas d'accessoires spécifiques et / ou de scénographie. C'est la responsabilité de chaque école, son transfert, son placement, sa collecte et sa garde.

La durée totale de montage et de démontage ne doit pas dépasser 60 secondes.

Mesures étape 16m. largeur par 7m. de profondeur.

PHOTOGRAPHIES ET ENREGISTREMENTS

Il est interdit de prendre des photos et / ou des enregistrements pendant le concours.

Seules les personnes autorisées par l'organisation peuvent enregistrer des images.

Les images capturées seront la propriété de l'organisation en termes de reproduction et de distribution. Ces enregistrements peuvent être utilisés à des fins commerciales ou promotionnelles, y compris la publicité au profit de tiers, quels que soient les produits annoncés.

Les concurrents accordent ces droits à l'organisation de manière permanente et irrévocable, sans limite de temps ni de lieu.

Seul le comité organisateur peut accepter des contrats avec des chaînes de télévision ou des individus.

Les concurrents n'auront pas le droit de facturer des frais pour les enregistrements effectués pendant la compétition.

CONSIDÉRATIONS FINALES

Les places sont limitées et acceptées dans l'ordre strict d'arrivée. Elles seront effectives si le paiement est effectué.

L'organisation n'est pas responsable des blessures et / ou des accidents qui surviennent avant, pendant ou après le concours (les participants ont l'obligation de se présenter correctement assurés).

Chaque groupe participant, avec des mineurs, devra amener au moins un responsable pour 10 participants.

L'organisation ne sera pas responsable des effets personnels des participants au concours, ils doivent rester à tout moment avec les danseurs ou avec une personne chargée de les prendre en charge.

Rappelez-vous qu'il est totalement interdit de manger et de boire à l'intérieur du théâtre.

Pour tenir compte du public et les concurrents ne seront pas autorisés à entrer dans la salle, un coup a commencé le concours.

Vous ne pouvez pas entrer ou sortir pendant le développement du concours, vous devez respecter les instructions du personnel de la salle.

Il est nécessaire de déconnecter les téléphones portables et tous les types d'alarmes avant le début de la fonction. Les spectateurs sont invités à éviter les éternuements ou autres bruits susceptibles de déconcentrer les interprètes et d'agacer le reste du public.

INSCRIPTIONS

IL FAUT S'INSCRIRE AVANT LE 31 JANVIER 2019

PROCÉDURE DU CONCOURS

Pour formaliser l'inscription:

- ▶ Remplir le formulaire d'inscription en indiquant: nom de l'école, prénom et nom du participant, adresse, code postal et ville, mél, téléphone, âge et catégorie. Dans le cas des groupes, une inscription pour chaque participant.
- ▶ Une copie du DNI ou du passeport et photo de carte d'identité du participant.
- ▶ Autorisation du représentant légal dans le cas des mineurs ou du participant majeur et copie de la carte d'identité ou du passeport.
- ▶ Envoyer la musiques des chorégraphies enregistrées en haute de gamme.
- ▶ Les frais de participation au concours sont de:

Per ballari:

15€ à titre d'inscription.

Pour chorégraphie présentée:

28€ chorégraphie de groupe

12€ chorégraphie individuelle

Professeurs accompagnateurs:

8€ par accréditation. Maximum de 3 professeurs pour école.

- ▶ - Paiement: virement à l'Associació de Ball Tots A La Pista (TALP) au compte courant BBVA ES80 0182 9798 28 0200062537.). De préférence, un paiement unique en spécifiant l'objet du virement et le nom de l'école.

Il faut envoyer **envoyer les documents, la musique et la preuve de paiement** par voie postale **avant le 31 janvier 2019** à:

Majo Mexa - Concurs Dansa
C/ del Dos de Maig, 200 entl. 3a.
08013 Barcelona
Tel. 626 37 52 43

Les places sont limitées et par stricte ordre d'inscription.

On considère conclue l'inscription une fois que les documents, la musique et la preuve de paiement sont reçus par l'organisation et celle-ci confirme leur réception.

L'inscription entraîne l'acceptation du règlement sans conditions et sans le droit à être remboursé.

MUSIQUES

Les participants doivent envoyer les musiques des chorégraphies ou les variations en mp3, avant le 31 janvier 2019 par voie postale ou mél à info@concursdansamontseny.com

Il faut envoyer chaque musique en fichier indépendant et en indiquant dans le nom du fichier: prénom et nom du participant ou nom du groupe, titre de la chanson et variation ou chorégraphie correspondante.

Chaque participant est responsable du paiement des droits d'auteur s'il faut.

DÉVELOPPEMENT

ACCRÉDITATIONS

Les participants doivent se **présenter au Théâtre Ateneu de Sant Celoni (Carretera Vella, 25) le 9 mars 2019 à l'heure de convocation** avant le début du concours pour s'accréditer et connaître dans quelle position monteront sur scène.

Pour accélérer cette démarche, le groupe attendra selon l'ordre d'arrivée en portant sur eux la carte d'identité. Il faut suivre les instructions de l'organisation.

L'accréditation doit être sur vous en position visible, à l'exception du moment de la représentation. Il faut la montrer si le personnel de l'organisation l'exige.

Les accréditations sont indispensables pour accéder aux pièces du théâtre. Il faut suivre les instructions des volontaires.

L'organisation se réserve le droit d'admission.

CONCOURS

Le concours aura lieu au théâtre Ateneu de Sant Celoni le 9 mars 2019. Il est ouvert au public général, étant soumis à la disponibilité des places et à la capacité de l'établissement. La vente préférant aux écoles de danse avec des élèves participants aura lieu jusqu'à 15 jours avant le spectacle.

Chaque participant doit amener un CD le 9 mars qui contienne seulement la musique de sa chorégraphie.

L'ordre de participation et distribution des différents groupes sera déterminé par la direction technique, qui se réserve le droit de faire des changements.

Les professeurs ou accompagnateurs peuvent accéder aux loges en présentant leur accréditation.

Le danseur est responsable d'être préparé pour commencer sa représentation. Pendant l'attente pour monter sur scène, il faut être en très stricte silence en coulisses.

L'accès aux coulisses est permis à un ou deux accompagnateurs ou professeurs avec l'accréditation correspondante durant la représentation de leurs élèves. Pourtant il leur est interdit de compter les tempos musicaux, sous pénalité dans la note technique.

PRIX

Pendant la livraison des prix, tous les participants doivent monter sur scène habillés avec l'atrezzo utilisé à la chorégraphie. Dans le cas où ils ont participé en différentes catégories, ils peuvent monter avec leur dernier atrezzo.

Bourse de formation de 120€

Bourse de formation de 100€

Bourse de formation de 80€
Trophées pour toutes les catégories
Prix du magasin Klass Dance

La décision de décerner les bourses est une décision conjointe de tous les membres du jury et tous les participants peuvent y opter.

Le jury peut déclarer un prix vacant.

Droit de réclamation

Que l'organisation aura le droit de dicter des décisions définitives sur des variations concernant les normes du concours.

Les décisions du jury seront définitives et on n'acceptera pas de réclamations. En cas de doute quant à l'interprétation des points du règlement, la version catalane de la réglementation établie est la seule qui est valable.

COLLABORATEURS

